



Créteil. Abraham Johnson rémunéré par une association aidée par la ville

Le dauphin du maire sommé de s'expliquer par les Verts

Anthony Lieures | Publié le 15 avril 2013, 07h00

L'adjoint (PS) au maire de Créteil, Abraham Johnson, peut-il être rémunéré dans une association subventionnée par la municipalité? C'est en substance la question qu'a posée Catherine Calmet, élue opposante (EELV), au député-maire (PS) de Créteil, Laurent Cathala, lors du dernier conseil municipal. Un conseil lors duquel il était proposé de majorer une subvention de 38000 € pour permettre à l'association Mission Ville, où travaille l'élu, de revenir à l'équilibre financier.

« Cette association n'a pas communiqué les éléments financiers concernant l'exercice antérieur. Nous ne savons donc pas à quel niveau se situent ses difficultés et dans quelle mesure ces 38000 € y remédient », énumère-t-elle, avant de pointer du doigt l'organigramme de Mission Ville. « Un poste attire l'attention, celui de chargé de mission auprès des associations et centres sociaux sur les quartiers prioritaires, occupé par Abraham Johnson », poursuit-elle, questionnant « la présence dans cet organigramme d'un adjoint au maire chargé, notamment, des comités de quartiers, par ailleurs conseiller général et, depuis peu, président de Valophis. »

Sommé de s'expliquer, l'élu répond qu'il n'y a « aucune incompatibilité » entre ses fonctions d'élu et de chargé de mission au sein de cette association subventionnée à hauteur de 25% environ par la ville.

« Pour cela, il suffit de se référer à l'article L231 du code électoral qui précise les incompatibilités entre mandat et emploi, poursuit-il. Je travaille depuis 2005 pour cette association et j'ai été élu en 2008. Mon élection a été validée. Madame Calmet aurait pu se renseigner sur le code électoral, car sa question, en termes de droit, ne se pose pas. Sur le plan politique, en revanche, l'attaque est médiocre et malsaine », dénonce Abraham Johnson, qui explique « ne pas prendre part au vote sur les délibérations qui concernent les subventions aux associations ».

L'adjoint au maire indique toutefois qu'il « quittera » au cours de l'année sa fonction à la Mission Ville, l'association étant « actuellement en restructuration avant d'être intégrée au sein de la communauté d'agglomération ». « C'est une décision que j'avais déjà prise de plein gré pour des raisons déontologiques. Elle n'a rien à voir avec l'intervention des Verts », assure-t-il, expliquant par ailleurs que les difficultés financières de l'association sont notamment dues à la « baisse continue des financements de l'État ». La présidente de Mission Ville, Françoise Andreau, confirme et évoque, de plus, une « procédure en cours, coûteuse, aux prud'hommes ». Elle assure « être très attentive au suivi budgétaire » et avoir « communiqué en temps et en heure tous les documents et les trois bilans des années précédentes. »

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2013